

Affaire n° : IT-02-54-T

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Composée comme suit : M. le Juge Patrick Robinson, Président
M. le Juge O-Gon Kwon
M. le Juge Iain Bonomy

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 18 août 2005

LE PROCUREUR

c/

SLOBODAN MILOŠEVIĆ

**ORDONNANCE RELATIVE AU CALENDRIER DES AUDIENCES COMME SUITE À
L'AVIS D'UN MÉDECIN**

Le Bureau du Procureur :

Mme Carla Del Ponte
M. Geoffrey Nice

L'Accusé :

M. Slobodan Milošević

Les conseils commis d'office par la Chambre :

M. Steven Kay
Mme Gillian Higgins

L'Amicus Curiae :

M. Timothy McCormack

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

ATTENDU qu'il a été ordonné au Greffier de demander au docteur van Dijkman, cardiologue de l'Accusé, de dire si l'état de santé de ce dernier lui permettrait de supporter un calendrier des audiences plus chargé qu'à l'heure actuelle-1-,

VU l'avis exprimé par le docteur van Dijkman dans son rapport confidentiel daté du 5 août 2005-2-,

ATTENDU que le docteur van Dijkman, dans son rapport, conclut que « la situation est tout juste acceptable, compte tenu du traitement actuellement suivi et de la charge de travail » et qu' « il est recommandé avant tout de ne pas modifier le traitement prescrit ni d'augmenter le nombre d'heures d'audiences afin de prévenir d'autres poussées d'hypertension »,

ATTENDU que, vu l'avis exprimé dans le rapport en question, il n'y a pas lieu de réaménager le calendrier des audiences existant,

ORDONNE que la Chambre de première instance continue à siéger trois jours par semaine en l'espèce.

-

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre de première instance

Patrick Robinson

Le 18 août 2005
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

1. Order on Medical Opinion, 14 juillet 2005.

Rapport médical du docteur van Dijkman, 5 août 2005, déposé à titre confidentiel.